

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 09 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Sainte-Radégonde-des-Noyers sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTIZES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à Mme LESAUVAGE
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
	Présents : 10 – représentés : 1	11/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
MOREILLON Jean-Pierre	PUYRAVAULT	Suppléant
BRODU Léonne	ST GEMME LA PLAINE	Suppléante
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
BAUDON Geoffroy	LA TAILLEE	Suppléant
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
GARREAU Dominique	VOUILLE LES MARAIS	Suppléant
	Présents : 11 – représenté : 0	11/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à DUPAS Laurent
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BOUILLAUD Stéphane	FONTENAY LE COMTE	Suppléant
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS LAURENT	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	Suppléant
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUILLON Francis	ST MICHEL LE CLOUCQ	Suppléant
	Présents : 10 – représentés : 2	12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	

GUÉNION Christian		ST MAURICE DES NOUES		Envoyé en préfecture le 07/12/2025
		Présents : 4 – représentés 0		Reçu en préfecture le 07/12/2025
		Publié le 04/10		
		ID : 085-258501634-20251125-DELIB932025-DE		
CC Aunis Atlantique				
AUGERAUD Sylvain		LE GUE D'ALLERE		
		Présent : 1 – représentés 0		0/02
		Total présents		36
		Total représentés :		3
		Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEAU VENDEE AVALT ET LONGEVES - VOLET MARAIS – MOE MASSIGNY - DELIB N°93/2025

L'ouvrage de Massigny figure parmi les 15 ouvrages posant des difficultés de franchissement des espèces piscicoles migratrices sur l'axe Vendée / Longèves.

Massigny est classé en liste 2. Les espèces cibles sont l'anguille, la lamproie marine, l'alose et les espèces holobiotiques.

Dans le cadre du programme LIFE Revers'Eau, Massigny a fait l'objet d'une étude spécifique pour le rétablissement de la continuité écologique (étude Avant-Projet), avec l'aménagement d'une passe tous poissons, très similaire à l'ouvrage de la Boule d'Or.

L'ouvrage ayant des spécificités dépassant les compétences interne des équipes du SmVSA (génie civil / pont), une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée, prévoyant 2 phases :

- Phase 1 : L'étude de phase PRO, abordant le diagnostic approfondi du génie civil de l'ouvrage et du pont le franchissant
- Phase 2 : mission de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux estimée à environ 500K€.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 Novembre 2025 propose de retenir le Groupement BIEF – CARIÇAIE – INFRANEO – ROMOEUF :

- Offre financière : 91 200 € HT (54 550 € pour le diag/Pro et 36 650 € pour la Moe) ;
- Un solde à charge de 18 240 € pour le SmVSA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre du Groupement BIEF – CARIÇAIE – INFRANEO – ROMOEUF pour la Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Massigny pour un montant total de 91 200 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER